## République Française Département de l'Hérault Arrondissement de Béziers

Envoyé en préfecture le 11/12/2023 Recu en préfecture le 11/12/2023

Publié le 11/12/2023



ID: 034-213402373-20231206-63\_2023-DE

## Registre des délibérations du Conseil Municipal de la commune de ROUJAN

Séance du 6 décembre 2023

63-2023

L'an deux mille vingt-trois, et le six décembre à 18 heures, le Conseil Municipal de la commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean BLANQUEFORT, Maire de Roujan.

Présents: ARMENGOL André, BLANQUEFORT Jean, DUHAYER-GARBOT Yvette, FOSSAERT Josiane, GARCIA Rémy, GINIEIS Alain, JOURDAN Guylaine, MAURY Jean-François, SAEZ José. SCHMITT Nathalie, SEGUIER Virginie, VERLET Lyria, VIGUIER Thierry,

Procurations: NICOLAS Gérard à BLANQUEFORT Jean, SANCHEZ Séverine à GINIEIS Alain, SANCHEZ Valérie à VERLET Lyria,

Absent: BENEZECH Claude, JOURDAN Jean-Pierre, RASSIER Jean-Marie,

Secrétaire de séance : DUHAYER-GARBOT Yvette.

## Objet : Acquisition de la parcelle AC 510 - alignement chemin du Pigeonnier

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de procéder à une régularisation pour mettre le cadastre en conformité avec les actes notariés enregistrés.

Il convient aujourd'hui de procéder à de la parcelle AC 510 pour 17 m², qui forme alignement du chemin du Pigeonnier et ce pour l'euro symbolique.

Monsieur le Maire propose donc au Conseil de valider l'acquisition de cette parcelle.

Monsieur le Maire demande au Conseil d'en délibérer.

## LE CONSEIL MUNICIPAL

Ouï l'exposé de son Maire, et après en avoir délibéré, à l'unanimité

- VALIDE l'acquisition de la parcelle AC 510 pour l'euro symbolique ;
- PRECISE que les frais liés à l'acquisition seront à la charge de la commune ;
- AUTORISE monsieur le Maire à signer tout document utile à l'exécution de la présente.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus. Pour copie conforme. LE MAIRE,

